

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du jeudi 18 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Un seul gouvernement en Belgique, l'idéal de Bouchez

POLITIQUE

Pour le président du MR, le chef de l'exécutif unique devrait avoir *"des pouvoirs semblables à celui d'un président de la république"*.

Une tendance se dessine à gauche en faveur d'une démocratie plus participative. L'idée d'un pouvoir horizontal, qui impliquerait davantage les citoyens dans le processus de décision, circule beaucoup au PS et chez Ecolo. Une idée pour laquelle Georges-Louis Bouchez n'a que peu de sympathie.

Le président des libéraux francophones s'en est expliqué mardi soir à Schaerbeek, lors d'une de ces soirées où le MR présente l'avancée de ses travaux

dans les différents exécutifs où il siège. Le Montois était interrogé sur Good Move et sur les raisons pour lesquelles la disparition de ce plan bruxellois de mobilité prenait tant de temps.

"C'est pour ça qu'on dit que je suis un dictateur."

Parmi les raisons invoquées figuraient la nécessité de travailler de façon collégiale et l'obligation de respecter le rythme et les desiderata de partenaires

d'obédiences politiques différentes. *"On ne sait pas faire les choses en trois minutes. Ce n'est pas le drive-in du Quick: 'je veux qu'on retire mon bloc de béton' et on retire le bloc de béton"*, a déploré le président du MR, regrettant que les choses ne soient pas aussi simples.

"Moi, je voudrais que ce soit ça. C'est mon modèle idéal. Je crois qu'on ne devrait avoir qu'un seul gouvernement dans ce pays, avec quinze personnes. Un chef de gouvernement élu au suffrage universel, avec des pouvoirs semblables à ceux d'un président de la République."

Georges-Louis Bouchez a reconnu que cette déclaration pouvait surprendre en Belgique, une monarchie bicamérale structurée par six gouvernements. *"C'est*



■ Georges-Louis Bouchez aimerait qu'il n'y ait qu'un seul gouvernement en Belgique. © BELGA

pour ça qu'on dit que je suis un dictateur, un gars autoritaire. Je ne suis pas ça. Je suis juste un gars qui veut que ce soit efficace." Il a ensuite déploré un certain modèle de concertation. *"On me dit: 'non, ça ne va pas, la démocratie, il faut écouter tout le monde'. Il faut savoir ce que l'on veut. Le modèle que l'on a, les gens ne se sentent pas*

nécessairement plus entendus, et en plus il est inefficace. Ce modèle a prouvé, particulièrement en période de crise, qu'il était devenu inefficace, parce qu'il est trop lent dans la prise de décision. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas écouter les gens: il y a un moment d'écoute et un moment de décision."

La guerre au MR du Hainaut n'est toujours pas résolue

TENSIONS POLITIQUES

La demande d'astreinte du député Nicolas Tzanetatos pèse lourdement sur les comptes de la fédération du Hainaut.

On pensait les tensions retombées au sein de la Fédération MR du Hainaut. Que nenni. L'atmosphère est toujours quelque peu pesante. Ce lundi, l'assemblée générale des parlementaires hennuyers s'est penchée sur un dossier toujours au tribunal qui oppose la Fédération à l'un de ses membres, le député wallon Nicolas Tzanetatos.

Ce conflit créé un problème de trésorerie. *"Cette dette provient d'un procès intenté par le mandataire Tzanetatos qui a obtenu du Tribunal une indemnité de 80 000 euros dans le cadre d'une procédure en référé d'urgence de manière unilatérale à laquelle le MR n'a pas été convié pour se défendre",* écrit un réviseur dans un rapport transmis aux parle-

trocédé les montants prévus de ses indemnités. S'estimant floué, le mandataire avait intimé sa fédération d'accepter sa candidature sous peine d'astreinte unique de 80 000 euros.

La procédure judiciaire qui opposait la fédération provinciale au député régional avait finalement été interrompue, se disait-il en mars 2025. Un accord avait été trouvé au sein du comité de conciliation et d'arbitrage du MR, précisaient

les libéraux dans la presse. Plus d'un an après, il s'avère que l'affaire est loin d'avoir été réglée. Le dossier a été "renvoyé au rôle", soit mis en suspens le temps que les parties puissent négocier un accord à l'amiable.

"On dit toujours que le MR a plein d'argent mais en réalité, on compte nos sous."

En interne, cette situation crispe fort. Un élu affirme que le député Tzanetatos aurait envoyé, à deux reprises, les huissiers vers la Fédération. *"C'est un men-*

songe", nous répond l'intéressé. *"Je n'ai jamais envoyé d'huissiers."*

Des huissiers se sont bien rendus au MR hennuyer, apprend-on. Une fois en 2025 et une autre fois en 2026. Ce ne serait pas à la demande de M. Tzanetatos mais ce serait néanmoins dans le cadre de cette affaire.

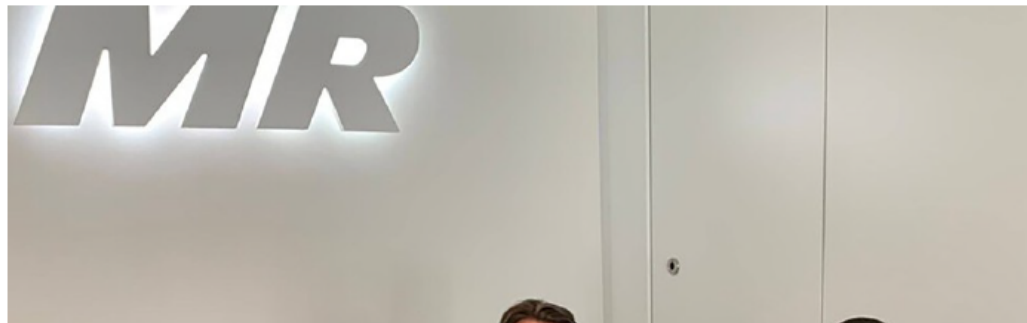
■ "Fameux montant"

Ailleurs, on entend que cette astreinte de 80 000 euros servirait de monnaie d'échange, que le mandataire conditionnerait le retrait de sa plainte et de la saisie de cette somme à la garantie de pouvoir garder une prési-

dence de commission ainsi que d'autres mandats. Certains vont jusqu'à qualifier la méthode de "racket" et de "chantage". Nicolas Tzanetatos n'a pas souhaité commenter ces déclarations.

Le problème stagne depuis plus d'un an. À l'époque, le parti avait choisi de ne pas se défendre. Aujourd'hui, ces dizaines de milliers d'euros gelés jettent un froid. La fédération provinciale doit concentrer ses dépenses sur le structurel (salaires, électricité...) et ne peut plus organiser, par exemple, d'événements à cause de cette histoire. *"80 000 euros, c'est un fameux montant",* déplore un député wallon. *"On dit toujours que le MR a plein d'argent mais en réalité, on compte nos sous."*

La fédération hennuyère compte deux ministres wallons, cinq députés fédéraux, huit députés régionaux et un député européen, Olivier Chastel.



mentaires libéraux ces dernières semaines.

■ Elections internes

Nicolas Tzanetatos avait attaqué son parti, le MR, car celui-ci avait rejeté sa candidature à la présidence de fédération l'année passée lors des élections internes. Ce rejet avait été fait au motif que le Carolo n'avait pas ré-

■ Denis Ducarme et Nicolas Tzanetatos étaient en course pour la présidence provinciale. © ALBIN



Certains se demandent comment il sera encore possible pour M. Tzanetatos de poursuivre au sein du parti après les attaques lancées contre son propre camp.

Contacté, Denis Ducarme, président de la Fédération MR du Hainaut, n'a pas souhaité réagir.

Gauvain Dos Santos

Blocages des écoles “coffres-forts” : “Sans copie, j’annulerai le CE1D et le CESS”

ENSEIGNEMENT

Des actions perturbent la tenue des épreuves certificatives externes. Les “piqueteros” veulent “envoyer un symbole fort à la ministre”

Malgré la demande des syndicats, la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny (MR) a maintenu les épreuves certificatives externes. Mais les enseignants n'ont pas dit leur dernier mot. Des actions sont prévues avant, pendant et après les examens. “Si les copies arrivent, on organisera les épreuves. Si non, tant mieux pour nos élèves car ça fait un mois qu'ils n'ont plus cours et qu'elles ne sont pas les plus importantes. On continuera à faire des piquets filtrants jusqu'au bout en laissant entrer ceux qui veulent”, indique Lucas, enseignant dans le secondaire. Certains profs prévoient aussi de se mettre en grève le jour des examens.

■ Pas touche au CEB

Encore faut-il que ce soit nécessaire car certains agissent en amont sur le prin-

niser le CE1D et le CESS mais on ne communiquera pas les résultats à l'administration”, précise Charles Navet, directeur de l'école Ma Campagne à Ixelles.

“Quasi toutes les écoles à Liège ont été bloquées.”

“Quasi toutes les écoles de Liège ont été bloquées. On a fait acter les choses et contacté le service d'évaluation. Si je ne récupère pas les copies demain avant midi, je serai dans l'incapacité d'organiser les épreuves et je devrai les annuler pour cas de force majeure”, fait savoir Mathias Tyssens, directeur de l'Institut Sainte-Véronique. “À Verviers et Huy-Waremme, des écoles ont pu accéder aux copies.”

La ministre de l'Éducation rappelle que ces épreu-

ment entre les élèves. Elle insiste aussi sur l'importance du CEB qui conditionne l'accompagnement renforcé en 1re secondaire pour les élèves en difficulté. “L'administration de l'enseignement, en charge du respect des dispositifs légaux organisant les évaluations externes et du respect de ceux-ci, assure un suivi de la situation sur le terrain. Je fais confiance aux enseignants pour s'assurer que leurs élèves puissent passer ces évaluations dans de bonnes conditions”, réagit Valérie Glatigny.

Selon nos informations, seuls le CE1D (2e secondaire) et le CESS (6e secondaire) sont concernés par les blocages. Les directions du primaire ont pu récupérer le CEB.

■ Recours en série ?

Du côté des syndicats, il n'y a aucun appel à perturber les épreuves. Si des écoles se trouvent dans l'incapacité d'organiser les épreuves, cela n'invalide pas les évaluations qui ont



■ Les examens certificatifs externes seront perturbés dans plusieurs écoles. © BELGA.BE

élève d'obtenir son diplôme de CE1D ou de CESS si le conseil de classe estime qu'il a réussi son année.

“On va réunir le conseil de classe et délibérer en tenant compte de l'absence d'épreuves. Des élèves qui ne passent pas le CE1D, ce n'est pas la première fois car des élèves sont malades chaque année. Mais pour ceux qui n'ont pas bien travaillé tout au long de l'année et qui s'attendaient à se rattraper aux examens, c'est plus compliqué. La grève n'est pas la faute de l'élève. Eux ne demandaient pas mieux que

leurs lacunes. Quand on a un doute, ça profite à l'élève”, précise Mathias Tyssens.

Faut-il s'attendre à ce que tout maintien de l'élève soit contesté par les parents ? “Vu le contexte, les parents auraient bien raison d'introduire un recours”, estime Lucas.

En tout cas, les actions divisent les parents et les profs. “Ma fille étudie pour son CE1D alors qu'elle ne pourra sûrement pas le passer. Ma grande fille doit passer son CESS vendredi et bien c'est pareil”, s'alarme Chris-

cipe "pas de copie, pas d'évaluation". Dans la province de Liège, où le mouvement est très fort depuis le début, des enseignants, des élèves et des parents ont entamé un barrage de 48 heures devant les écoles "coffres-forts" où sont stockées les épreuves. *"C'est tout un symbole, ce blocage"*, confie Christophe, prof d'histoire devant l'Institut Saint-Laurent. *"Les épreuves externes, c'est le dernier levier que possède la ministre Valérie Glatigny pour tenter de nous faire obéir."*

De façon "non violente", les "piqueteros" entendent empêcher les directions de récupérer les épreuves. À Verviers, Tournai et Malmédy, des piquets sont aussi installés. Bruxelles et le Brabant wallon sont pour le moment épargnés. *"J'ai récupéré les copies sans problème. On a décidé de respecter l'obligation légale d'orga-*

nes sont conçues pour garantir l'égalité de traite-

lieu dans les autres écoles. Cela n'empêchera pas un

de passer les examens et montrer qu'ils ont rattrapé

tiane pour qui c'est prendre les élèves en otage.



■ Blocage devant l'Institut Saint-Laurent à Liège pour empêcher de récupérer les épreuves. © L.N.

■ Résorber le retard

Si des écoles sont dans l'incapacité d'organiser les épreuves, comme cela semble se profiler à Liège, les directions se préparent déjà à gérer les conséquences à la rentrée.

"On va faire un cadastre des matières qui n'ont pas été vues. Dans l'idéal, il faudra qu'avant Noël tout ce qui n'a pas été vu soit récupéré. Il faudra peut-être faire une sélection dans les matières de 26-27 pour récupérer du temps. Sinon on va se retrouver comme à l'année du Covid où des parents estimaient que le retard n'avait pas été résorbé. Les conséquences se sont prolongées pendant 2 ans. On veut que l'impact se limite à cette année", termine Mathias Tyssens.

Lisa Neiryneck
et Zhen-Zhen Zveny

Comment les grandes villes anticipent des canicules à 45°C

MÉTÉO

Grâce aux “Chroniques de la météo future” de l’IRM, la Ville de Bruxelles affine sa préparation face aux épisodes de chaleur extrême qui pourraient devenir plus fréquents.

L'Institut royal météorologique (IRM), le Centre d'analyse des risques du changement climatique (CERAC) et le Centre belge du Climat (BCC) viennent de lancer les

“Chroniques de la météo future”, un projet original qui transforme les projections climatiques en récits concrets. Basées sur des données scientifiques, ces chroniques décrivent des événe-

ments météorologiques extrêmes susceptibles de se produire dans une Belgique réchauffée de 2°C, afin d'aider les autorités à mieux s'y préparer.

Parmi les premiers utilisateurs de cet outil figure la Ville de Bruxelles. Son coordinateur climat, Augustin Nourissier, explique comment ces scénarios ont déjà influencé les politiques communales.

Que vous a apporté le projet de l'IRM ?

Nous travaillions déjà sur l'adaptation aux risques climatiques, mais cette étude nous a permis d'identifier beaucoup plus finement nos points de vulnérabilité. Cela nous a conduits à revoir notre plan canicule et à vérifier qu'il était toujours adapté aux défis futurs. Nous avons également développé plusieurs outils concrets : une cartographie des îlots de fraîcheur, de nouvelles pages de conseils santé, l'extension du Réseau Gourde et un concours d'ombrières urbaines destiné à créer davantage de zones d'ombre dans l'espace public.

À quoi ressemblent les scénarios envisagés ?

Le scénario présenté se situait aux alentours de 2040. Il prévoyait trois épisodes majeurs de chaleur durant un même été, avec des températures atteignant 44 à 45°C. Mais ce qui nous a surtout frappés, ce n'est pas seulement l'intensité de la chaleur. C'est sa durée. Lorsque les températures restent élevées plusieurs jours d'affilée, les bâtiments accumulent la chaleur et le corps humain

n'a plus le temps de récupérer.

Pourquoi Bruxelles est-elle particulièrement concernée ?

Le principal problème est l'îlot de chaleur urbain. La ville se refroidit difficilement pendant la nuit. Les habitants peuvent alors être exposés à une chaleur excessive vingt-quatre heures sur vingt-quatre pendant plusieurs jours. Les conséquences concernent la santé, notamment les risques cardiovasculaires, mais aussi le fonctionnement des services publics ou des structures de soins. Il faut anticiper l'épuisement des personnes qui continuent à travailler dans ces conditions.

Quel enseignement principal reprenez-vous ?

Ces scénarios nous permettent d'anticiper les conséquences avant qu'elles ne se produisent. La meilleure réponse reste l'adaptation du territoire : davantage de fraîcheur, plus de résilience et une meilleure préparation des services. Une fois que la canicule est là, les mesures d'urgence permettent seulement d'en limiter les effets.

Thibaut Van Hoof



Bruxelles se prépare à des vagues de chaleur à 45°C d'ici 2040.

■ Les villes sont particulièrement exposées aux chaleurs extrêmes. © BELGAVBELPRESS

Une vague de chaleur qui rappelle déjà 1976 et 2003

La chaleur s'installe. Au-delà des pics attendus, c'est surtout la durée de l'épisode qui interpelle.

Les modèles météo indiquent depuis plusieurs jours le retour d'un pic de chaleur, à partir de ce jeudi, et au moins jusqu'à lundi. Mais cet épisode pourrait être bien plus long. Par ailleurs, le risque de connaître une vague de chaleur se précise. "La probabilité de connaître une vague de chaleur officielle commence quand même à augmenter", explique Pascal Mormal, météorologue à l'IRM.

Pour rappel, à Uccle, il faut au moins cinq jours à 25°C ou plus, dont trois à 30°C ou plus pour entrer dans les critères officiels. "Les fortes chaleurs devraient se maintenir, en Belgique en tout cas, probablement jusqu'à lundi, poursuit-il. Après, une baisse reste possi-

ble, mais aucun vrai retour à la normale ne se dessine. Il n'y a aucun signe d'un retour d'intensité jusqu'à la fin du mois de juin, et on restera avec des maxima autour de 25 à 27 degrés minimum."

■ La durée inquiète

Au-delà des maximales, les nuits s'annoncent pénibles. "On ne va plus descendre dans le centre du pays en dessous de 21°C, et dans certains centres urbains on sera peut-être à 23 ou 24°C, prévient Pascal Mormal. Vendredi, avec 34 ou 35°C et beaucoup d'humidité, la cha-

leur humide pourrait donner un ressenti approchant les 40°C".

Le risque orageux reste aussi présent, surtout vendredi. "Il y a beaucoup d'humidité, beaucoup d'énergie, une température très chaude: ce n'est pas un cocktail innocent pour déclencher des orages costauds", résume le météorologue. Entre jeudi soir et samedi matin, des orages localement violents sont possibles, même si leur localisation reste incertaine.

L'épisode frappe par sa précocité. "Il faut peut-être

remonter à 1976 pour trouver une séquence aussi chaude et durable aussi tôt dans la saison", avance Pascal Mormal. Je ne dis pas que tout sera comme 1976, mais il y a des parallèles à surveiller."

Pour la France, le parallèle avec 2003 peut se comprendre. "Certaines cartes sont similaires, parfois, à celles d'août 2003. On va atteindre chez nos voisins 40°C ou plus. En fait, même avec une vague de chaleur en Belgique, on sera à la marge du phénomène. C'est dire son intensité".

T.VH

Le ministre dit “non” aux giratoires

Le ministre confirme en revanche que des solutions sont recherchées pour améliorer davantage la sécurité sur ces axes majeurs.

Ils figurent parmi les carrefours les plus redoutés à l'entrée de Mons. Les intersections entre l'avenue Baudoin de Constantinople et le boulevard Dolez, d'une part, et entre l'avenue de Jean d'Avesnes et le boulevard Saintelette, d'autre part, sont régulièrement le théâtre d'accidents de la circulation. Une situation qui a poussé le député wallon Guillaume Soupart (MR) à interpeller le ministre wallon de la Mobilité et des aménagements, François Desquesnes (Les Engagés).

Le parlementaire évoquait notamment “un gros manque de visibilité” et suggérait la création de giratoires afin de réduire la vitesse et d'améliorer la lisibilité de la circulation. Dans sa réponse, le ministre confirme que ces deux “sont régulièrement analysés en concertation avec la Ville de Mons et la zone de police.” Il rappelle également que plusieurs adaptations ont déjà été réalisées ces dernières années pour améliorer la sécurité.

“La signalisation actuelle peut engendrer une fausse perception de priorité.”

Selon lui, la principale difficulté réside dans la configuration même des lieux. “Leur grande emprise spatiale contribue à complexifier leur lecture par les usagers. Cette combinaison engendre une certaine confusion dans les comportements, certains conduc-

teurs ne percevant pas clairement qu'ils se trouvent dans un carrefour soumis aux règles applicables aux feux tricolore.”

■ Adapter la signalisation

Les dernières interventions ont consisté à revoir le marquage au sol afin de mieux canaliser les flux de circulation et clarifier les trajectoires. “Les observations de terrain indiquent que ce dispositif est globalement bien respecté par les usagers, ce qui représente un signal positif.”

Une difficulté subsiste toutefois pour les véhicules qui tournent à gauche. “La signalisation actuelle engendre une fausse perception de priorité chez certains conducteurs lorsque les feux fonctionnent normalement, et peut générer des situations à risque.” Une réflexion est donc menée avec les partenaires locaux afin d'adapter cette signalisation et d'en améliorer la compréhension.

En revanche, le ministre écarte clairement l'hypothèse de créer des ronds-points. “Si cette option présente théoriquement des avantages pour modérer la vitesse et simplifier les flux, elle s'avère techniquement inappropriée du fait de la configuration étendue de ces carrefours et la gestion spécifique des deux contre-allées du R50.” La concertation avec la Ville de Mons et la zone de police se poursuivra donc afin d'identifier les optimisations les plus pertinentes.

Emeline Berlier

14 millions d'euros et 10 mois de chantier pour réduire le bruit et les risques d'aquaplanage

JEMAPPES-QUAREGNON

De nouveaux écrans antibruit et un système modernisé de gestion des eaux seront installés sur la E42 dès le mois d'août, principalement de nuit.

Les automobilistes empruntant l'E42-E19/A7 entre Jemappes et Quaregnon devront composer avec un important chantier à partir du 10 août prochain. La Sofico annonce le lancement de travaux destinés à remplacer plusieurs écrans antibruit et à moderniser le système de gestion des eaux de pluie de l'autoroute.

L'objectif est d'améliorer le confort de vie des riverains tout en renforçant la sécurité des usagers. Afin de limiter les perturbations, les interventions seront réalisées principalement de nuit. Le chantier s'étendra jusqu'en juin 2027 et représente un investissement de près de 14 millions d'euros.

■ Des écrans antibruit plus performants

Les travaux concerneront plusieurs secteurs situés à hauteur de Jemappes et de Quaregnon. En direction de la France, de nouveaux écrans seront installés sur environ 2,2 kilomètres à Jemappes et 800 mètres à Quaregnon. Dans le sens vers Mons, un autre dispositif sera aménagé sur près de 400 mètres à Quaregnon.

Les structures existantes seront remplacées par des équipements plus performants, plus hauts et parfois plus longs. Au total, près de 17.000 m² d'écrans antibruit seront installés, contre 7.900 m² aujourd'hui. Leur hauteur variera entre 3,2 et 7,4 mètres. Réalisés en béton absorbant, ils doivent per-

mettre de réduire durablement les nuisances sonores générées par le trafic autoroutier.

■ Réduire les risques d'aquaplanage

Le chantier prévoit également la mise en place d'un nouveau système de collecte et de canalisation des eaux de pluie. L'objectif est de mieux évacuer les eaux de ruissellement présentes sur la chaussée et de réduire les risques d'aquaplanage, améliorant ainsi la sécurité des automobilistes.

■ Circulation adaptée jusqu'en 2027

Les travaux seront divisés en trois phases: d'abord à Quaregnon vers Mons entre août et octobre 2026, ensuite à Jemappes vers la France jusqu'en mars 2027, puis à Quaregnon vers la France jusqu'en juin 2027.

Du 10 au 23 août, la circulation sera réduite à deux bandes à hauteur de Quaregnon vers Mons avec une vitesse limitée à 70 km/h. À partir du 24 août, les interventions seront principalement réalisées entre 20h30 et 5h. Durant ces périodes, une seule bande restera accessible avec une limitation à 70 km/h. En journée, les trois bandes seront maintenues, avec une vitesse maximale de 90 km/h sur les zones concernées. Les travaux seront réalisés par l'entreprise TRBA, sous la maîtrise d'œuvre du SPW Mobilité et Infrastructures.

Desquesnes défend le permis octroyé à TotalEnergies Feluy

FELUY

Ecolo l'accuse d'avoir cédé devant la multinationale. Le ministre défend au contraire un renforcement des mesures de contrôle.

Le dossier du permis de TotalEnergies Petrochemicals à Feluy continue d'alimenter les débats politiques. Interpellé mardi en commission du Parlement wallon, le ministre de l'Aménagement du territoire, François Desquesnes (Les Engagés), a longuement justifié les adaptations apportées au permis après les recours introduits tant par l'entreprise que par le conseiller communal écaussinnois Arnaud Guérard (Ecolo).

Accusé d'avoir affaibli plusieurs garde-fous environnementaux imposés lors du renouvellement du permis fin 2025, François Desquesnes revendique une nouvelle analyse menée par les fonctionnaires régionaux compétents à Namur qui ne constitue en aucun cas un cadeau fait à

siste notamment sur les PFAS et les microbilles plastiques, deux préoccupations majeures des riverains. Concernant les PFAS, il souligne que les conditions imposées lors du renouvellement du permis ont été intégralement maintenues. Il rappelle également que ces exigences n'existaient pas dans les autorisations antérieures. Quant aux granulés plastiques, il assure que leur encadrement a été considérablement renforcé. *"Là où le permis précédent comportait essentiellement une condition composée de sept paragraphes, nous avons désormais 34 conditions spécifiques."*

Les principales critiques portent toutefois sur plusieurs adaptations apportées aux obligations imposées à l'exploitant. François

délai a été porté de neuf à vingt-quatre mois. Une modification fondée, selon lui, sur l'avis d'un laboratoire agréé et validé par la cellule bruit de la Région wallonne. Le ministre estime qu'une étude de cette ampleur nécessite davantage de temps pour déboucher sur des résultats exploitables.

"L'encadrement n'a pas été affaibli, il a été renforcé"

La seconde touche au contrôle des rejets d'eaux usées. Certains paramètres feront effectivement l'objet d'une surveillance externe moins fréquente que celle proposée dans le rapport de synthèse. François Desquesnes explique toutefois que cette adaptation repose à la fois sur des considérations techniques et sur le principe de proportionnalité. Selon lui, les fréquences renforcées proposées n'étaient pas suffisam-

ment réalisées par l'entreprise reste en place et continue d'être vérifiée par des contrôles externes indépendants.

Autre point sensible, la création d'un comité d'accompagnement spécifique à TotalEnergies, réclamée par les opposants au permis. Le ministre s'y refuse. Selon lui, un tel dispositif ferait double emploi avec la commission Sécurité-Environnement qui existe déjà à l'échelle du zoning de Feluy et au sein de laquelle siègent notamment des représentants des riverains. François Desquesnes avance surtout un argument d'efficacité. Plusieurs entreprises du parc industriel manipulent des microbilles plastiques et peuvent être concernées par certaines problématiques environnementales. Travailler dans des instances séparées risquerait donc, selon lui, de favoriser un "effet ping-pong", chaque société

pouvant être tentée de renvoyer la responsabilité vers une autre.

Ces arguments ne convainquent pas l'opposition écologiste. Freddy Mockel considère que plusieurs conditions essentielles ont été assouplies au bénéfice de l'entreprise. Il pointe notamment la disparition de la période de sûreté de cinq ans initialement prévue, qui devait permettre un réexamen relativement rapide des mesures imposées à l'exploitant, et estime que les riverains perdent ainsi des garanties importantes.

Le ministre répond au contraire que son objectif était d'éviter un permis juridiquement fragile. Selon lui, des conditions insuffisamment motivées risqueraient d'être contestées et annulées. *"L'encadrement n'a pas été affaibli. Il a été renforcé sur le plan juridique et clarifié"*, conclut François Desquesnes.

Grégoire Laliou

TotalEnergies. “Les conditions particulières d’exploitation proposées par les instances d’avis sont soit reprises dans ma décision, soit renforcées”, affirme le ministre.

François Desquesnes in-

Desquesnes en assume pleinement deux. La première concerne le bruit. Une étude technico-économique destinée à réduire les nuisances sonores devra bien être réalisée, mais le

ment justifiées alors que les résultats observés sont stables depuis plusieurs années. Le ministre insiste surtout sur le fait que les contrôles ne disparaissent pas: l’autosurveillance quo-



■ Le suivi des activités de l’entreprise fait débat. © BELGA

Guérard envisage toutes les options, y compris le Conseil d’État

Pour Arnaud Guérard, si le ministre se justifie sur les PFAS ou la pollution des eaux, il élude le cœur de la critique. “Les faits contredisent le ministre Desquesnes. Il y a trois obligations importantes que contenait le permis en première instance qui ont été allégées”, pointe le conseiller communal. “Il y avait tout d’abord l’obligation de mener des actions de dépollution dès maintenant, et pas une fois que l’entreprise cessera ses activités. Le permis initial demandait également à Total de faire réaliser une étude sur l’impact de la pollution des polymères sur les milieux environnants. Enfin, il y avait une période de sûreté de cinq ans pour évaluer les mesures imposées. Elle disparaît du permis.”

Sur le suivi des activités de Total, l’Ecolo persiste et signe: “La commission Sécurité-Environnement du zoning n’a pas d’effet contraignant. Total pourra refuser d’y aborder certains sujets ou même d’y assister. Nous voulions aller plus loin avec un comité d’accompagnement.”

Arnaud Guérard nous confie envisager toutes les options possibles par rapport à ce permis, y compris un recours au Conseil d’État.

G.La



INCENDIE GÉANT

LE TEDI DE MORLANWELZ DÉTRUIT PAR LES FLAMMES : LA FUMÉE VISIBLE À DES KM

Un important dégagement de fumée est visible à des kilomètres à la ronde après qu'un incendie se soit déclaré au sein du TEdi de Morlanwelz. Les dégâts sont très importants, heureusement aucun blessé grave n'est à déplorer.

Vous avez été nombreux à nous interpeller via notre « bouton Alerte-nous ». Un important incendie s'est déclaré ce mercredi après-midi au sein du magasin d'ameublement et de décoration TEdi situé dans le zoning commercial de Marie La Guerre, entre Morlanwelz et Chapelle-lez-Herlaimont.

Une épaisse colonne de fumée noire était visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les circonstances du sinistre ne sont pas encore connues à ce stade. Les pompiers de la zone Hainaut-Centre ont déployé d'importants moyens sur place. La police de Mariemont, renforcée par la police fédérale de la route sur la N59 toute proche, a également été mobilisée afin

d'interdire tout accès au site, qui a été évacué de ses employés et de ses clients.

Selon les premiers témoignages recueillis sur place, le feu se serait déclaré peu après 12h30. Son origine exacte reste inconnue. « Un employé d'un magasin tout proche nous a toutefois évoqué un départ de feu dans un rayon où se trouvent des piles. »

LES ANIMAUX DE TOM&CO, ÉVACUÉS

Les dégâts au sein du magasin sont très importants. L'enseigne est entièrement détruite. L'incendie ne s'est toutefois pas propagé aux bâtiments voisins, où l'on déplore principalement d'importants dégagements de fumée. Par



Des colonnes de fumée impressionnantes. © D.R.

précaution, les employés et les animaux du Tom&Co adjacent ont été évacués.

« Le plan d'urgence communal a été activé », nous rapporte le bourgmestre Jean-Charles Deneubourg. « Une cellule d'aide psychologique aux victimes a également été mise en place dans la salle de

sport toute proche. » Les habitants de Morlanwelz et de Chapelle-lez-Herlaimont ont reçu un message Be-Alert leur demandant de rester chez eux.

En début d'après-midi, le feu a été circonscrit. Le capitaine Filippi, de la zone de secours Hainaut-Centre, a confirmé l'ampleur des moyens dé-

ployés sur place. « Tedi est complètement détruit. Nous avons pu stopper toute propagation vers les deux magasins contigus, Tom&Co et Extra. Ces commerces ont toutefois été impactés par les fumées. Nous avons engagé deux autopompes, deux camions-citernes, deux camions-échelles, une structure de commandement complète ainsi que notre unité spécialisée drone. »

À 14h20, la population a été informée via Be-Alert que le feu était éteint, mais que le quartier restait à éviter. Aucun blessé grave n'est à déplorer. Plusieurs personnes ont toutefois souffert d'inhalations de fumée, nécessitant pour certaines une prise en charge médicale. ■ L.H.

PARADIS FISCAUX : CES **MILLIARDS** QUI ÉCHAPPENT À LA BELGIQUE !

500 milliards d'euros envoyés de Belgique vers ces paradis fiscaux en 2023, selon les chiffres reçus par le député Hugues Bayet (PS). Ces flux restent colossaux : « Le PS réclame davantage de transparence et de contrôles fiscaux », dit l'élu socialiste.

DIDIER SWYSEN

Ce sont des chiffres dont les autorités font rarement la publicité, même si dans sa réponse au député Hugues Bayet (PS), le ministre des Finances, Jan Jambon (N-VA), dit qu'ils sont fournis sans problème à la demande des parlementaires... Et le député socialiste les a donc reçus, avant de tomber de sa chaise.



500 milliards en 2023, 351 milliards en 2024... © iStock

ÉVASION FISCALE... OU PAS ?

« Jusqu'à présent, le dernier montant connu concernant les paiements déclarés depuis la Belgique vers les paradis fiscaux remontait à 2020 ; on évoquait 383 milliards d'euros. Les nouvelles données obtenues permettent de mesurer l'évolution récente du phénomène », dit-il. « Elles révèlent que les montants déclarés ont atteint près de 500 milliards d'euros pour l'exercice d'imposition 2023 et dépassent encore 351 milliards d'euros pour l'exercice 2024. Les données, relatives à l'exercice 2025, sont encore incomplètes (159 milliards) et ne permettent pas à ce stade d'établir une tendance. »

Peut-on assimiler ces montants à de l'évasion fiscale ? Appa-

des paiements effectués sont issus du secteur bancaire. Les 10 % restants, qui représentent déjà des dizaines de milliards d'euros, se répartissent sur une multitude d'autres secteurs : bois, épices, fruits, légumes, diamants et pierres précieuses, combustibles, machines-outils, composants électroniques, etc.



cialiste. « Les diverses révélations dans les médias (Panama Papers, Luxleaks, etc.) ont démontré combien il était facile de placer des patrimoines importants dans des paradis fiscaux et, ainsi, d'échapper à la vue des services publics. C'est pourquoi il convient de prendre un certain nombre de mesures visant à renforcer la vigilance lors de ces transactions. »

Pour M. Bayet, ces chiffres posent une question politique fondamentale : « Au moment où le gouvernement Arizona demande des efforts aux travailleurs, aux pensionnés, aux malades et aux services publics, pourquoi refuse-t-il de renforcer significativement les

remment non. Le ministre précise : « Les données déclarées chaque année dans les formulaires 275F sont traitées à des fins fiscales et à usage interne (...) Ces données constituent le support de base pour les vérifications et les enquêtes fiscales effectuées par la cellule paradis fiscaux et les autres services compétents du SPF Finances ».

Mais le député Bayet saisit la balle au bond : « On peut se demander ce qui pousse des personnes, des sociétés, des fonds familiaux à placer autant d'argent dans des paradis fiscaux si ce n'est la tentation de l'évasion fiscale ? Le ministre indique que 1.198 sociétés ont déclaré le fameux formulaire 275F en 2023, 1.128 en 2024 et déjà 985 (chiffre provisoire donc) en 2025. Plus de 90 %

« Malgré des années de discours sur la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, aucune tendance structurelle à la baisse ne se dessine »

Hugues Bayet
DÉPUTÉ PS

Cela montre une réalité préoccupante : malgré des années de discours sur la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux, aucune tendance structurelle à la baisse ne se dessine. »

CONTRÔLE RIGoureux

Des montants considérables qui justifient un contrôle rigoureux, martèle le député so-

outils permettant de contrôler les flux financiers qui transitent vers les paradis fiscaux ? »

DE 100.000 À 25.000 €

Aujourd'hui, seules les opérations supérieures à 100.000 euros doivent être déclarées. « Le PS a déposé une proposition de loi visant à renforcer la transparence des paiements vers les paradis fiscaux. Le texte prévoit notamment d'abaisser le seuil de déclaration à 25.000 €, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays européens. En France, c'est 30.000 €. La Cour des comptes a estimé que notre texte pourrait générer entre 200 et 500 millions d'euros de recettes supplémentaires par an, mais le MR et Les Engagés ont voté contre en commission. » ■

Un changement de dernière minute pour les enseignants et les élèves

Le dictionnaire reste autorisé au CEB, mais une nouvelle consigne, communiquée à la veille des épreuves, limite son usage...

SABRINA BERHIN

C'est une nouveauté qui ne passera pas inaperçue chez les enseignants et les élèves passant le CEB ce jeudi. Cette année, le dictionnaire est toujours bien autorisé, mais une nouvelle précision vient de faire son apparition dans

les consignes... distribuées ce mercredi aux directions d'école, soit la veille du lancement du CEB !

« Le dictionnaire est autorisé pour toutes les épreuves exclusivement afin de rechercher la définition ou l'orthographe d'un mot. » Les consignes vont même plus loin, précisant que « les élèves ne sont pas autorisés à consulter des contenus liés à la matière évaluée présents dans certains dictionnaires, tels que des illustra-

tions, schémas, cartes, tableaux, formules de calcul. » Encadré et mis en avant dans les consignes, ce changement est loin d'être anodin. Et la décision surprend. « J'ai toujours encouragé mes élèves à utiliser au maximum cet outil », témoigne un acteur de premier plan.

Ces consignes, les professeurs ne les découvriront que le matin même de l'épreuve, soit ce jeudi. Et certains risquent bien de tomber des nues. D'autant



Valérie Glatigny. © BELGA

qu'ils sont certainement nombreux à avoir briefé leurs élèves sur l'utilité du dictionnaire.

En mars dernier, la circulaire ne mentionnait en rien ce changement. Surprenant donc, d'autant plus que le message à adresser aux élèves

au moment de retourner les copies reste le même : « Vous avez 75 minutes pour réaliser cette épreuve. N'oubliez pas que vous pouvez utiliser votre dictionnaire. » Oui mais, uniquement pour l'orthographe et les définitions, faudra-t-il préciser... ■

VOICI CE QUI SE PASSE SI VOTRE ENFANT RATE UN EXAMEN À CAUSE D'UNE GRÈVE

Les autorités peuvent tenir compte de pareilles absences si certaines précautions sont prises.

Cela a beau être le chaos dans l'enseignement en cette fin d'année scolaire, avec tout ce que cela implique comme perturbations dans l'organisation des examens. C'est ce jeudi que commencent les épreuves certificatives externes, ces examens communs à tous les élèves (de 6^e primaire, 2^e et 6^e secondaires) de toutes les écoles francophones. En tout cas pour le certificat d'études de base (CEB) qui se présente aux élèves de 6^e primaire entre ce jeudi 18 juin et le mardi 23 juin. Pour les élèves de 2^e secondaire qui se frottent au CE1D, cela se passera du vendredi 19 au jeudi 25 juin et pour ceux de 6^e secondaire, le fameux CESS les occupera les 19 et 22 juin.

MALADIE

Avec cette hantise des élèves, peut-être plus encore de leurs parents : que se passe-t-il si votre enfant rate un examen ? Parce qu'il est malade. Qu'il arrive en retard ou qu'il y a une grève, un cas de figure qui n'est certainement pas hypothétique au vu des mouvements sociaux qui

touchent actuellement les écoles.

« Si un élève est absent pour un motif valablement justifié, par exemple à cause d'une maladie, le conseil de classe ou le jury peut statuer sur base du dossier scolaire complet », explique l'administration de l'enseignement. Ce qui signifie que l'élève ne sera pas forcément tenu de présenter l'épreuve à un autre moment.

« Il n'existe pas de seconde session d'épreuves externes certificatives (CEB, CE1D, CESS) organisées au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles », reprend l'administration. « En revanche, une école peut prévoir, selon son organisation propre, une seconde session ou des épreuves complémentaires. » Dans ce cas, ce qui sera présenté comme un examen de rattrapage aura généralement lieu à la fin de la session d'examens ou au début de la rentrée suivante.

L'envoi d'un certificat médical sera alors obligatoire, aussi pour justifier l'absence vis-à-vis de l'obligation scolaire. L'école devra être prévenue le



Le spectre des grèves hante cette fin d'année. © Montage SI

jour même et un certificat médical en bonne et due forme devra suivre dans les délais prévus par le règle-

”

« L'objectif est d'éviter qu'un événement indépendant de la volonté de l'élève ne compromette injustement son parcours »

Administration de l'enseignement

ment d'ordre intérieur (ROI) de l'établissement (généralement dans les deux à trois jours). Si l'élève ne fournit

pas de certificat médical, l'absence est considérée comme injustifiée et la cote de l'examen raté est généralement fixée à zéro, ce qui peut, bien sûr, compromettre la réussite de l'année scolaire.

Si l'absence de votre enfant est justifiée, on l'a dit, le conseil de classe peut décider d'octroyer malgré tout le certificat sur la base de son dossier scolaire et de tout élément estimé qu'il juge utile.

ET S'IL Y A GRÈVE ?

Et s'il s'agit d'autres circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure : une grève, par exemple ? « Ce genre d'événement peut aussi être

pris en compte. L'objectif est d'éviter qu'un événement indépendant de la volonté de l'élève ne compromette injustement son parcours. Le conseil de classe peut alors octroyer le certificat sous certaines conditions. »

Si c'est une grève soudaine dans les transports publics qui est à l'origine de l'absence ou de l'arrivée très tardive, il sera de bon ton de demander une attestation à la société de transport public concernée.

Dans ces cas de figure, il est toujours utile de se plonger dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) qui est normalement disponible sur le site internet de l'établissement. ■



CASTEAU AFFIRME SON STATUT

Ce dimanche, le leader incontesté de la série, Casteau, mettait son invincibilité en jeu pour cette rencontre face à Mont-St-Aldegonde, pour un derby qui promettait d'être passionnant. Et les Castellois ont été au rendez-vous puisqu'ils n'ont laissé aucune chance à leur adversaire, s'imposant sur le score de 13-2. L'opération parfaite pour les Castellois qui confortent leur première place sans avoir connu la moindre défaite. De son côté, Mont-St-Aldegonde perd du terrain et s'enfonce dans le ventre mou du classement.



LE SOIR

Des syndicats empêchent la distribution des examens en région liégeoise

Des syndicats ont bloqué ce mercredi la distribution des épreuves certificatives CE1D et CESS dans une dizaine d'écoles de la région liégeoise, empêchant les directions de récupérer les livrets de questions pour les examens.

ERIC BURGRAFF

Il fallait s'y attendre, des syndicats en front commun (CSC, CGSP et Setca Sel) bloquent, dans la région liégeoise, les centres de distribution des épreuves certificatives. Il s'agit en fait d'écoles dites « coffres-forts » qui abritent de manière sécurisée les épreuves pour les établissements des environs. Ce sont les inspecteurs qui sont chargés, au sein de ces écoles, d'assurer la remise en mains propres des livrets de questions aux directions. Une dizaine d'écoles coffres-forts sont concernées par l'action : l'institut Saint-Laurent, l'institut Maria Goretti, l'école communale de Bressoux Piron, l'école communale de Lize, l'athénée royal de Visé, l'athénée royal de Soumagne, l'école Pierre Perret à Ans, l'école Princesse de Liège à Embourg et l'athénée royal de Montegnée. Ensemble, elles doivent assurer la distribution des épreuves à une cinquantaine d'écoles de Liège et des environs.

Détail important : seules les épreuves destinées aux secondaires (CE1D et CESS) sont bloquées, la distribution des CEB est, elle, bien assurée.

Concrètement, les directeurs d'école du secondaire ne peuvent accéder aux sites concernés en raison de piquets de grève mais, vu la situation, les inspecteurs leur ont conseillé dès le matin de ne pas se présenter. Une situation simi-

Faut-il pour autant en conclure que les C1ED et CSS n'auront pas lieu à partir de vendredi ? Le cabinet de la ministre fait confiance à son administration : « L'administration de l'enseignement, qui est en charge des dispositifs légaux organisant les évaluations externes et du respect de ceux-ci, assure un suivi de la situation sur le terrain. Les écoles qui n'ont pas pu récupérer l'ensemble des copies dont elles ont besoin pour la passation des épreuves vont être contactées dans l'après-midi par l'administration pour préciser la suite du processus. »

En attendant, la situation suscite des réactions en sens divers, comme cette sortie du député liégeois Loïc Jacob (par ailleurs chef de groupe Les Engagés au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles) : « Il faut faire confiance aux directions et aux pouvoirs organisateurs pour continuer à mettre l'intérêt des élèves au centre. Chacun doit pouvoir respecter ses choix. Les écoles qui souhaitent organiser les épreuves externes doivent pouvoir le faire dans de bonnes conditions, sans que les élèves en soient les otages. Les blocages ne peuvent les en empêcher. L'administration suit la situation heure par heure, aux côtés des directions concernées, afin de trouver des solutions pragmatiques et respectueuses de chacun. » Parmi ces solu-

laire a été constatée à Verviers mais dans ce cas, seul le CESS est impacté. Partout ailleurs, assure la Communauté française, les opérations de distribution se sont passées sans encombre.

Confiance dans l'administration

Jorre Dewitte, permanent syndical pour la CGSP, justifie : « Les enseignants sont tellement en colère que les élèves ne sont pas dans de bonnes conditions pour passer ces examens internes et externes. On a demandé à la ministre de les annuler, en tout cas à Liège. Elle ne veut rien entendre, donc on bloque. Les conseils des classes feront leur travail. Pour le CEB, sachant que le mouvement a été moins suivi en primaire et que cela concerne des jeunes enfants en fin de cycle, plus sensibles que des élèves en rhéto, on n'a pas voulu les perturber en bloquant l'accès à cette épreuve. »

tions, d'aucuns évoquaient mercredi après-midi la photocopie des examens en interne. « Impossible. Ça représenterait des dizaines de milliers de pages pour mon école où 700 élèves sont concernés, je n'ai d'ailleurs pas ce nombre de feuilles en stock », nous indique un directeur liégeois.

Rappelons qu'au-delà de ces actions de blocage, d'autres comme le mouvement « balancetonCE » préconisent la non-transmission, à l'administration de la Communauté française, des fichiers d'encodage des épreuves externes. Pensée par un collectif d'enseignants, l'action vise à « dénoncer sur le fond comme sur la forme les récentes mesures économiques prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles », explique Nicolas Jacquinet, enseignant dans le Namurois. « Elle n'impacte en rien les élèves qui recevront leurs résultats et un feedback de leur épreuve. »

La Libre BELGIQUE

Les bourgmestres et échevins sont désormais privés d'accès aux flexi-jobs

À partir du 1^{er} juillet 2026, les bourgmestres, les échevins et les présidents de CPAS ne pourront plus exercer d'activité sous statut "flexi-job", selon *De Standaard*. Pour exercer un "flexi-job", il faut travailler au moins à quatre cinquièmes en tant que salarié. Les mandataires exécutifs ne travaillent pas sous l'autorité d'un employeur et n'ont pas le statut de salarié, mais, en vertu d'un code spécifique, ils étaient tout de même pris en compte comme salariés dans la déclaration sociale. C'était du moins le cas jusqu'à présent car l'Office national de sécurité sociale (ONSS) reconnaît désormais que cette disposition n'a jamais été juridiquement correcte et a décidé d'y mettre fin.

De Wever toujours sans majorité claire pour supprimer le Sénat

■ Il doit réunir deux tiers des parlementaires. Le Premier ministre n'a pas encore tendu la main au PS.

Bart De Wever (N-VA) marche sur un fil. Le Premier ministre porte en personne le projet de révision de la Constitution visant à supprimer le Sénat, comme prévu par l'accord du gouvernement Arizona (N-VA, MR, Engagés, Vooruit, CD&V). Il est parvenu à franchir, mercredi matin, le troisième des huit tours de vote, mais sans garantie pour la suite des opérations.

"Donnez-nous des consignes de vote, s'il vous plaît, on veut vous aider," a ironisé le député d'extrême droite Werner Somers (Vlaams Belang), juste avant ce vote en commission de la Chambre. *Apparemment, cela ne se passe pas très bien. On ne voudrait pas bloquer la suppression du Sénat."*

Cette suppression requiert dans un premier temps une adaptation temporaire de l'article 195 de la Constitution pour des raisons juridiques. Cette adaptation doit être approuvée, dans l'ordre, en commission du Sénat, en séance plénière du Sénat, en commission de la Chambre (c'était le vote de ce mercredi), et en séance plénière de la Chambre. Le même carrousel recommencera ensuite avec le texte prévoyant en tant que telle la suppression du Sénat.

Si une majorité simple (la moitié des voix plus une) est suffisante pour approuver le texte en commission, une majorité des deux tiers est requise en plénière. C'est ici que les choses se corsent. Car, d'une part, la coalition Arizona n'a pas cette majorité des deux tiers. Et, d'autre part, elle a convenu de ne pas chercher les voix manquantes

dans les rangs des partis extrêmes (Vlaams Belang et PTB).

Les députés devront se compter

"Vous n'avez pas cette majorité des deux tiers sans les partis extrêmes," a lancé François De Smet, député Défi, au Premier ministre. Pour y arriver, Bart De Wever devrait compter sur l'appui du PS. Or, jusqu'à présent, il n'a entamé aucune démarche envers les socialistes francophones.

"Vous devez nous dire comment vous allez atteindre les deux tiers," a appuyé Pierre-Yves Dermagne, pour le PS. *C'est essentiel parce qu'on a vu que les voix du Vlaams Belang ont été nécessaires au Sénat pour faire passer cette réforme."*

Un psychodrame s'était en effet joué le 3 avril en séance plénière du Sénat. La question n'était pas de savoir si la révision de

Si tous les partis votent de la même manière que le 3 avril au Sénat, l'appui du Vlaams Belang sera à nouveau indispensable.

l'article 195 allait réunir les deux tiers des voix – c'était acquis –, mais si les voix du Belang seraient nécessaires pour y parvenir. Face à cette incertitude, le MR avait préféré s'abstenir (sa sénatrice germanophone avait même voté contre) pour être sûr de ne pas associer ses voix à celles du Belang. À l'arrivée, une voix du Belang fut bel et bien nécessaire.

Les parlementaires devront une fois de plus se compter lors du vote en séance plénière de la Chambre, sans doute la semaine prochaine. Si tous les partis votent de la même manière que le 3 avril au Sénat (vote pour, contre ou abstention), l'appui du Vlaams Belang sera à nouveau indispensable, pour deux voix. Par contre, si le MR approuve le texte au lieu de s'abstenir, l'appui du Belang sera inutile. Et le projet de suppression du Sénat pourra poursuivre son interminable parcours.

Antoine Clevers

